

DBT

Société Anonyme au capital de 5.019.239 €
Siège social : Parc Horizon, 62117 BREBIERES
R.C.S. Arras 379 365 208
(la “**Société**”)

**RAPPORT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION
SUR LES RÉOLUTIONS SOUMISES
À L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2024**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire à l’effet de vous soumettre des projets de résolutions. Ce rapport a pour objectif de vous commenter ces projets, dont le texte complet, que nous vous invitons à consulter, vous a été communiqué par ailleurs.

L’ensemble des résolutions soumises à votre approbation relève de la compétence de l’assemblée générale ordinaire. Vous êtes appelés à statuer sur ces résolutions aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires prévues à l’article L.225-98 du Code de commerce.

Approbation des comptes et affectation du résultat

Les **1^{ère} à 3^{ème} résolutions** portent sur l’approbation des comptes de l’exercice clos au 31 décembre 2023 et sur l’affectation du résultat.

La **1^{ère} résolution** porte sur l’approbation des comptes sociaux de l’exercice clos au 31 décembre 2023. Les commentaires détaillés sur les comptes sociaux figurent dans les annexes aux comptes sociaux qui vous ont été communiqués et que nous vous invitons à consulter. Il n’existe aucune dépense ou charge non déductibles des bénéficiaires assujetties à l’impôt sur les sociétés au titre de l’article 39-4 du Code général des impôts pour l’exercice clos au 31 décembre 2023. Il vous est également demandé de donner quitus au Président et aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l’exercice écoulé.

La **2^{ème} résolution** porte sur l’approbation des comptes consolidés de l’exercice clos au 31 décembre 2023. Les commentaires détaillés sur les comptes consolidés figurent dans le rapport de gestion et les annexes aux comptes consolidés qui vous ont été communiqués et que nous vous invitons à consulter.

La **3^{ème} résolution** porte sur l’affectation du résultat. Le résultat net comptable de l’exercice clos au 31 décembre 2023 est une perte de 2.088.957 euros qu’il vous est proposé de reporter à nouveau.

Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions dites réglementées

Dans la **4^{ème} résolution**, il vous est proposé d’approuver le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions dites réglementées visées à l’article L.225-38 du Code de commerce et de prendre acte des informations qu’il contient relatives aux conventions conclues au cours d’exercices antérieurs et dont l’exécution s’est poursuivie au cours du dernier exercice, qui y sont mentionnées.

Nomination d’un nouvel administrateur

Il vous est proposé, dans le cadre de la **5^{ème} résolution**, de nommer Monsieur Frédéric Bracquart au poste d'administrateur pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Nous vous invitons à consulter en Annexe 1 du présent rapport les renseignements relatifs à Monsieur Frédéric Bracquart, communiqués conformément à l'article R 225-83 5° du Code de commerce.

Somme fixe annuelle allouée au Conseil d'administration

Il vous est proposé, dans le cadre de la **6^{ème} résolution**, de fixer à **50.000 €** le montant de la somme fixe annuelle allouée au Conseil d'administration (ex- « jetons de présence ») pour l'exercice en cours, ainsi que les exercices suivants jusqu'à décision contraire. Cette somme sera répartie entre les administrateurs par le Conseil d'administration en rémunération de leur activité. Cette somme est sans changement par rapport à celle décidée par votre assemblée générale du 2 juin 2023 (6^{ème} résolution).

Autorisation de rachat d'actions DBT

La **7^{ème} résolution** est destinée à renouveler l'autorisation de rachat d'actions qui avait été conférée au Conseil d'administration par votre Assemblée du 2 juin 2023 (7^{ème} résolution).

Cette résolution reprend les finalités sur lesquelles vous vous êtes prononcés favorablement les années passées. Ces achats pourraient ainsi permettre :

- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêts économiques qui lui sont liés ;
- la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- l'annulation d'actions dans la limite légale maximale; et/ou
- la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourraient être réalisés, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans le respect des limites et modalités fixées par la réglementation.

Le prix maximal d'achat reste fixé à **2,00 euros** par action et le montant global des fonds pouvant être affectés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions ne pourra excéder **2.000.000 euros** (hors frais et commissions).

Cette autorisation sera valable **18 mois** et le Conseil d'administration informera l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de cette autorisation.

Pouvoirs

La **8^{ème} résolution** est une résolution usuelle qui concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publications et des formalités légales liées à la tenue de l'Assemblée.

Le Conseil d'administration vous demande de bien vouloir approuver les résolutions décrites ci-dessus.

Fait à Brebières, le 29 avril 2024,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexe 1
**Renseignements concernant l'administrateur dont la nomination est proposée lors de
l'Assemblée Générale de la Société du 27 juin 2024**

Frédéric Bracquart, 57 ans

(5^{ème} résolution relative à la nomination d'un nouvel administrateur)

Références professionnelles, activités professionnelles et fonctions dans d'autres sociétés

Monsieur Frédéric Bracquart, diplômé de l'ESME et MBA *Alliant International University (USA)*, a 25 ans d'expérience en management et direction de PME industrielles à forte valeur ajoutée. Il a notamment été Président de 2002 à 2017 de la société RS Isolsec France, spécialisée dans la fabrication de transformateurs électriques de mesure et de protection en basse et moyenne tension. Il est à présent reconverti dans l'accompagnement des dirigeants pour définir et insuffler la stratégie de l'entreprise aux équipes et aux parties prenantes. Il est membre de l'APIA Administrateurs Professionnels Indépendants et Associés qui a pour mission d'améliorer la gouvernance des entreprises. Et également accompagnateur de projets de reprise d'entreprises au sein du Réseau Entreprendre depuis 9 ans.

Mandats

Titre	Société / type	Mandat social	Société cotée	Pays	Début	Fin
Gérant	Amerix	Personne Physique	Non	France	2017	
Associé	Targa Capital	Personne physique	Non	Luxembourg	2018	
Administrateur	Saulas & Cie	Personne physique	Non	France	2021	
Président	Redaster	Personne physique	Non	France	2016	
Président	RS Isolsec France	Personne physique	Non	France	2002	2017

Au sein de DBT,

Monsieur Frédéric Bracquart n'occupe à ce jour aucune fonction. Il détient en direct ou indirectement aucune action de la Société inscrites au nominatif et ne possède aucune action au porteur.